Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de la délibération : 2022-108

DATE :

de la convocation : 07.06.2022

. d'affichage

: 16.06.2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63 . présents : 47 . votants : 56

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, Mme POLIN Justine, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

- M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
- M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.

- M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
- M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
- M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
- M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.

- M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
- M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
- M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET:



ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

GLOBAL:

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 Recettes Dépenses	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
1	883 171.65€		711 141.75€		- 892 179.20€	702 134.20€
				892 179.20€		
F	911 251.83€	145 102.71€	- 72 986.18€			693 162.94€

9211 - SAPH:

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 Recettes Dépenses	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
1	217 379.12€		772 644.1		- 812 011.02€	178 012.20€
			0€	812 011.02€		
F	433 458.42€		73 639.89€			507 098.31€

9212 - Nesle/Mesnil:

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 Recettes Dépenses	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
l li	803 482.43€		- 229 598.41€		- 74 385.97€	499 498.05€
				74 385.97€		
F	332 690.70€		- 39 729.49€			292 961.21€

Reçu en préfecture le 15/06/2022

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE

9213 - Hombleux :

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 Recettes Dépenses	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
1	- 28 711.78€		54 758.65€		- 3 686.89€	22 359.98€
				3 686.89€		
F	34 713.94€	34 713.94€	- 93 054.90€			- 93 054.90€

9214 - Voyennes:

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 Recettes Dépenses	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
T	- 108 978.12€		113 337.41€		- 2 095.32€	2 263.97€
				2 095.32€		
F	110 388.77€	110 388.77€	- 13 841.68€			- 13 841.68€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

GLOBAL:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	693 162.94€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	0€
(ligne 002) Total affecté au compte 1068 :	693 162.94€

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le



211 - SAPH:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	507 098.31€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	507 098.31€
Total affecté au compte 1068 :	0€

9212 - Nesle/Mesnil:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	292 961.21€
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	0€
(ligne 002)	292 961.21€
Total affecté au compte 1068 :	0€

<u>9213 – Hombleux</u> :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	93 054.90€
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation au déficit reporté de fonctionnement	0€
(ligne 002)	93 054.90€
Total affecté au compte 1068 :	0€

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le



ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE

9214 - Voyennes:

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	13 841.68€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	0€ 13 841.68€
Total affecté au compte 1068 :	0€

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président,

Reçu en préfecture le 15/06/2022 SLOW

Affiché le

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_108-DE